

Comité Directeur N°1 du 4 février 2023

Présentiel

Au siège de la FFH, 102 Avenue Henri Barbusse 92700 Colombes

Appel des participants (voir feuille émargement jointe)

Présents ou représentés : 15

En visio-conférence : 4

Absents : 2

Invités : Benoit Gallet, Julien Héricourt, Romain Rausch, Louis Gillet

VOTE DES RESOLUTIONS

1 Approbation de l'ordre du jour modifié

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

2 Validation du Procès verbal de la consultation du Comité Directeur 28 juin 2022 et du Procès verbal du Comité Directeur N°3 du 1/10/2022

Les 2 PV sont validés à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

3. Validation de la nomination de Pierre Roudil à la Chambre de 1^e Instance

La nomination de Pierre Roudil est validée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

4. Modification du tarif concernant les droits d'engagement et la cotisation d'arbitrage pour la Nationale 2 salle , saison 2022-2023 hommes et dames

Le comité Directeur de la FFH valide à l'unanimité, l'usage d'appliquer les droits d'engagement et cotisations d'arbitrage pour la Nationale 2 salle (H et D), uniquement pour les équipes qualifiées en TQ TF, pour la saison 2022 2023 :

- *Droit d'engagement : 480€*
- *Cotisation d'arbitrage : 100€*

Les cotisations des clubs non qualifiés en TQ TF qui auraient été payées au titre de la N2 salle seront remboursées.

Fait à Colombes le 4 février 2023

Isabelle Jouin
Présidente

Jean Michel Dutrieux
Secrétaire Général